

17^e Assemblée générale du samedi 10 juillet 1943
à Cernier, Salle du Tribunal.
=====

Si le temps pluvieux et le brouillard qui enveloppe le Val-de-Ruz risquaient de ternir le plaisir de cette journée, l'accueil chaleureux de la Commune de Cernier a vite fait de chasser toute cette grisaille.

En effet, à leur arrivée, les administrateurs se trouvent immédiatement réunis à l'Hôtel de Ville, pour déguster une copieuse et succulente collation offerte aimablement par le Conseil communal de Cernier. On se serre les coudes, on trinque; en faut-il davantage pour faire régner la bonne humeur.

Avant l'assemblée officielle, nous avons le plaisir de visiter la Fabrique de meubles des Etablissements Jules Perrenoud et Cie, S.A. Toutes les étapes de la fabrication des meubles passent sous nos yeux et nous assistons avec intérêt au travail précis des machines les plus modernes. On peut se rendre compte en détail de tous les travaux qui sont nécessaires pour transformer des planches brutes en meubles de tous genres. Chacun aura apprécié à son juste titre cette visite instructive. Nous adressons encore un sincère merci à la Direction de la Maison Perrenoud pour l'empressement qu'elle a mis à nous donner toutes les explications voulues, et pour la gentille attention offerte à tous les administrateurs, à l'issue de cette visite.

.....
C'est dans la Salle du Tribunal, à l'Hôtel de Ville que se déroule notre assemblée qui est ouverte à 11 heures par notre président, Monsieur Charles BRAUEN, qui salue la présence de Monsieur René TSCHANZ, contrôleur des Communes, Monsieur Paul ROGNON, Directeur de l'assistance de la Ville de Neuchâtel, Monsieur Robert VAUTHIER chef de l'Office cantonal de ravitaillement.

1.- Appel.- 25 membres sont présents, 16 membres sont absents pour cause de service militaire ou excusés pour d'autres raisons, 9 membres sont absents sans excuses.

2.- Procès-verbal.- Le procès verbal de la dernière assemblée est accepté sans modification.

3.- Rapport du Comité sur la Gestion et les comptes 1942-43.-

a.) Gestion : Le Président relate l'activité de 1942. L'effectif est actuellement de 55 membres, en augmentation de 5 membres sur l'année dernière. Aucun fait saillant n'est à signaler dans l'activité de la Société au cours de ce dernier exercice.

b.) Comptes : Monsieur Willy COLIN, caissier, donne connaissance des comptes : Les Recettes de l'exercice écoulé se sont élevées à fr. 1092.30, les dépenses à fr. 1188.05 : Excédent de dépenses : fr. 95.75. L'avoir de la Société est de fr. 1669.70, en diminution de fr. 95.75 sur l'année dernière .

4.- Rapport des vérificateurs de comptes.- Nos collègues Eugène FAVRE et ZAUGG vérificateurs des comptes déclare qu'ils ont procédé au pointage minutieux des comptes du dernier exercice. Tout a été trouvé parfaitement en ordre. Ils proposent de donner décharge avec remerciements au Caissier et au Comité.

Le Président soumet à l'Assemblée les rapports qui précèdent : Il n'y a pas d'observation, et les rapports de gestion, de caisse, et des vérificateurs de comptes sont acceptés à l'unanimité.

5.- Fixation de la Cotisation pour 1943.- Le Comité propose d maintenir la cotisation à fr. 6.- pour les membres actifs, et à fr. 3.- pour les membres libres. L'Assemblée ratifie à l'unanimité cette proposition.

6.- Admissions et Démissions : Messieurs Edouard Banderet, Robert Béguin, Jean-Aimé CUCHE, William Huguenin, Willy Henri, René Rossel et Pierre Zoller sont reçus membres de la Société. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gaston Boillier qui a quitté ses fonctions.

Le Comité propose à l'Assemblée de nommer Messieurs Hermann FISCHER, des Verrières et DERRON de Peseux, membres honoraires de notre Société : l'Assemblée ratifie par acclamation cette proposition. Des félicitations et vœux sincères sont adressés à Monsieur FISCHER qui est présent, et qui a toujours été un membre dévoué à la cause de la Société.

7.- Nomination des vérificateurs de comptes.- Messieurs Eugène FAVRE et Paul Zaugg sont réélus commissaires vérificateurs pour l'année 1943.

8.- Divers.- Personne ne demande la parole dans les divers. Le président clos la partie administrative de l'assemblée.

.....
La parole est ensuite donnée à Monsieur Paul ROGNON, Conseiller communal, Directeur de l'Assistance de la Ville de Neuchâtel, qui malgré ses obligations militaires a bien voulu venir d quelque part en Suisse pour développer le sujet suivant :
La Protection de l'enfance vue par un Directeur d'Assistance.

L'orateur développe en détail le sujet traité : Il insiste sur le fait que l'organisation de la protection de l'enfance est encore insuffisante, et nos autorités s'en rendent parfaitement compte et étudient les moyens d'arriver à de meilleurs résultats.

Il semble parfois que les questions financière et sociale soient en opposition dans la protection de l'enfance : Ce n'est pas toujours le cas et l'aspect financier de cette question doit être considéré à longue échéance : L'argent dépensé pour la formation professionnelle d'un adolescent est mieux placé que celui employé en faveur d'un vieillard qui n'a pas pu trouver une situation stable par manque de connaissance professionnelle.

La protection et le placement de l'enfant doit spécialement être étudié pour 3 catégories : Les orphelins de père et de mère, les orphelins de père ou de mère seulement et les enfants placés volontairement par leurs parents et enfin les enfants placés par l'autorité judiciaire pour incapacité ou mauvais caractère brutal des parents.

Il est évident que le placement des enfants de ces trois catégories, pour leur formation professionnelle est très délicate et ne doit pas se faire à la légère. La responsabilité de ceux qui s'en occupent est grande, car l'avenir de tous ces enfants dépend en quelque sorte de la manière dont ils seront traités et entourés.

Monsieur Rognon clos son intéressant exposé en insistant sur l'importance énorme que qu'il faut attacher à l'éducation de l'enfance et à la formation professionnelle de la jeunesse.

.....

Le banquet qui suivit à l'Hôtel de la Paix, fut servi à la satisfaction de tous. Au cours de ce repas nous eûmes le plaisir ~~de~~ d'entendre Monsieur Fernand SANDOZ nous apporter le salut cordial des Autorités de la Commune de Cernier.

Jusqu'au moment de la séparation, une franche gaieté ne cessa de régner. Nous garderons tous un agréable souvenir de cette rencontre instructive et amicale, et de la belle réception de la Commune de Cernier.

Au nom de la Société des Administrateurs
et fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises

Le Secrétaire :



Le Président :

